

TRIAL SAISON 2023

Catégories

Les catégories de licences suivantes sont délivrées : Assistants, Loisirs, **YOUTH**, Espoirs -125cc, Randonneurs, Gentlemen, Juniors, Seniors, Classic, Nationaux et Internationaux

Le Groupe de travail se réserve le droit de faire monter ou descendre certains pilotes de catégorie sur base des résultats prestés au cours de la saison. Le Champion de Belgique dans chaque catégorie devra monter dans la catégorie supérieure sauf avec l'accord du GT Trial.

1. Catégorie YOUTH :

Balisage en bleu

Réservée aux pilotes de 7 ans minimum. Catégorie scindée en

- **YOUTH A** : : roues 20 pouces électrique / roues 16 pouces motos
- **YOUTH B** : roues 24 pouces électrique / roues de 17 à 19 pouces motos

2. Catégorie Espoirs moins de 125cc :

Balisage en vert

Catégorie ouverte aux pilotes de maximum 21 ans.

3. Catégorie «Randonneurs»

Balisage vert

Réservée aux pilotes de maximum 40 ans n'ayant jamais obtenu de licence FMB autre que celle de Randonneurs.

4 Catégorie «Gentlemen»

Balisage vert

Réservée aux pilotes Randonneurs (saison **2022**) de 40 ans minimum.

Réservée aux pilotes Juniors à leur demande et avec l'accord du Groupe de travail et le coordinateur Trial.

5. Catégorie «Juniors»

Balisage en blanc

Réservée aux pilotes de maximum 40 ans

Libre choix au coureur sauf dispositions prévues pour les autres catégories.

Le pilote qui ne souhaite pas monter en Nationaux n'est pas obligé de le faire.

6. Catégorie : Catégorie Senior

Balisage en blancs

Réservée aux pilotes de 40 ans minimum issus de la catégorie Juniors

Réservée aux pilotes nationaux de 40 ans minimum à leur demande et avec l'accord du Groupe de travail et le coordinateur Trial.

Réservée aux autres pilotes de 40 ans minimum à leur demande et avec l'accord du Groupe de travail et le coordinateur Trial.

7. Catégorie «Nationaux»

Balisage en rouge

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Juniors

Réservée aux pilotes Internationaux à leur demande et avec l'accord du Groupe de travail et le coordinateur Trial.

Réservée aux autres pilotes à leur demande et avec l'accord du Groupe de travail et le coordinateur Trial.

8. Catégorie «Internationaux»

Balisage en jaune

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Nationaux.

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Juniors qui font preuve de dons exceptionnels et avec l'accord du Groupe de travail et le coordinateur Trial.
Réservée aux autres pilotes à leur demande et l'accord du Groupe de travail et le coordinateur Trial.

9. Catégorie «Loisirs»

Balisage en bleu

Catégorie ouverte à tout participant

10. Catégorie «Classic»

Balisage en bleu

Catégorie ouverte à tout participant avec une moto de trial de 1978 à 1998, moteur à refroidissement par air.

Les pilotes participant avec une moto électrique pourront choisir n'importe quelle catégorie.

AGE DES COUREURS

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur et doit être atteinte au moment des premières vérifications techniques de la manifestation en question. La limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année en cours durant laquelle le coureur atteint l'âge maximum de la classe en question. (Article 10 Code Sportif FMB).

Sur base d'une demande écrite et motivée d'un coureur, le groupe de travail de Trial peut déroger aux limites d'âge prévues.

NUMEROS DE COURSE ET DOSSARDS

Les dossards des pilotes seront annuellement fournis avec la licence annuelle de trial. Les Fédérations Affiliées (FMWB ou Motorsport Vlaanderen) attribueront les numéros de course correspondant à ce dossard. La distribution sera effectuée lors des premières épreuves.

Grille numéro de course 2023

INTERS 1 > 10

NATIONAUX 21 > 40

SENIORS + 40 51 > 80

JUNIORS 101 > 130

GENTLEMEN 201 > 240

RANDONNEURS 251 > 280

ESPOIRS 125 301 > 320

LOISIRS 321 > 350

YOUTH 351 > 370

CLASSIC 371 > 399

ASSISTANTS 401 > 425

INSCRIPTIONS EPREUVES

Les participants doivent s'inscrire via le site <http://ris-timing.be> au plus tard pour le **vendredi midi** avant l'épreuve. Le **paiement électronique** effectué lors de l'inscription via <http://ris-timing.be> officialisera l'inscription à l'épreuve. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club pour **vendredi midi** verra son droit d'engagement majoré de 15 €. Il devra envoyer un mail à « demathieuc@gmail.com » pour pouvoir avoir une heure de départ et les cartes prêtent à la table. Le club organisateur se réservera le droit de retenir la totalité du montant de l'inscription pour frais administratif à tout pilote inscrit et ne se présentant pas le jour de l'épreuve. Néanmoins si le pilote prévient le club organisateur au plus tard le lundi précédent l'épreuve et s'il

fournit un justificatif (certificat médical) le montant payé sera remboursé. Plus aucun remboursement ne sera accordé après l'épreuve.

- Droit engagement de **35 € pour les coureurs qui s'inscriront en avance** via <http://ris-timing.be>
- Droit engagement de **50 €** pour les coureurs **qui s'inscriront sur place**
- Droit engagement de **5 €** pour tous les assistants

LICENCES ET INFOS POUR LES ASSISTANTS

Chaque pilote peut être accompagné d'un assistant âgé d'au minimum 18 ans et qui le suit sur le parcours. Les assistants doivent être en possession d'une licence FMB Assistant Trial délivrée par la Fédération Affiliée du pilote concerné (FMWB ou Motorsport Vlaanderen). Cette licence comprend également une assurance individuelle.

Les assistants qui assistent des pilotes inscrits doivent également s'inscrire au secrétariat de course **ou en avance lors de l'inscription du pilote** via <http://ris-timing.be>

NOUVEAUTES AU REGLEMENT 2023

- **Art. 03/03 Catégories** : Ajout de la catégorie **YOUTH A** et **YOUTH B** comme défini ci-dessus
- **Art. 03/06 INSCRIPTIONS** : Voir ci-dessus 'INSCRIPTION AUX EPREUVES'
- **Page 6: REMARQUES** :... Le changement de machine en cours d'épreuve entraînera automatiquement la disqualification du pilote de l'épreuve **sauf si la nouvelle machine a passé le contrôle technique et que le coureur concerné a obtenu l'accord du directeur de course.**
- **Page 9** : En cas de non- **franchissement** d'une ou plusieurs sections le coureur sera pénalisé de 5 points par section ~~sauf en cas d'accord du directeur de course que le coureur peut encore effectuer les sections concernées.~~
- **Page 9** : Les sections doivent être effectuées dans l'ordre numérique croissant sous peine de mise hors course à **l'exception du premier tour moyennant l'accord du directeur de course.**
- **Art. 03/25 RECOMPENSES** : Le club organisateur **doit prévoir une coupe pour les 3 premiers** de chaque catégorie. **Les 3 premiers pilotes sont priés d'assister à la remise des prix.**
- **Page 17** Supprimer : Arrêt du moteur avec un appui, ou un ou deux pieds

ENVIRONNEMENT :

L'utilisation du tapis environnement est obligatoire dans le parc des coureurs. Attention la FMB n'a plus de stock de tapis environnemental. Les coureurs devront les acheter directement auprès des différents fournisseurs.

Sanction en cas de non utilisation du Tapis environnement : première infraction avertissement – deuxième infraction pénalité de 5 points

Licence Europe Open

Il n'y aura qu'un type de licence, la licence Europe Open. Cette licence permettra aux coureurs de participer aux épreuves inscrites au calendrier FMB et FIM Europe et comprend également une assurance individuelle lors des entraînements en Europe. Tous les licenciés de Trial sont assurés (assurance individuelle accident) :

- lors de leur participation aux épreuves inscrites au calendrier FMB (en Belgique et à l'étranger)
- lors de leur participation à des épreuves à l'étranger inscrites au calendrier Open de la FIM Europe (site web : www.fim-europe.com – rubrique sport – Trial– open calendar)
- lors de leur participation à des entraînements libres en Belgique et à l'étranger

La FMB, la Motorsport Vlaanderen et la FMWB ont développé une application digitale pour les demandes de licences de types sportives et loisirs. Vous pouvez installer cette application "My FMB-BMB" sur votre ordinateur ou laptop en utilisant le lien publié sur la page d'accueil de la FMB ou via le lien suivant : <http://fmb-bmb.magelan.be/>

Les demandeurs d'une licence 2023 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le week-end suivant.

RAPPELS

- Les pilotes âgés de 15 à 18 ans n'étant pas titulaires du permis de conduire requis (A3 classe B, c.-à-d. 50cc maximum 40 Km/H, etc.) ne pourront à aucun moment rouler sur la voie publique sous peine d'exclusion immédiate et/ou de sanctions plus graves décidées par le Bureau Permanent de la Commission Sportive Nationale. Ces pilotes devront se déplacer accompagnés et ne pas circuler sur la voie publique et suivre les directives figurant sur les feuilles d'explication afin d'obtenir la licence de leur choix.

**LE REGLEMENT TRIAL 2023 POURRA BIENTOT ETRE CONSULTE
SUR LE SITE INTERNET FMB : www.fmb-bmb.be**